

DIMANCHE
18 OCTOBRE **2026**
de 8h00 à 12h30

POINTE MARIN - SAINT ANNE

Le Défi
Didier
MAGNESIUM
113

DISTANCES

U11	U12 - U13	U14 et après	MAÎTRES
500 m	RELAIS MIXTE 4 x 1 km ou 1 km	KO SPRINT	<i>Toutes les épreuves</i>

GRAND PUBLIC : 500 m

INSCRIPTION EN LIGNE : FFNEAU LIBRE



0696 20 22 01



<https://www.ffneaulibre.fr/>



Ligue de Natation de Martinique



Règlement de la course

Défi DIDIER 113 - 6e édition - Dimanche 18 octobre 2026 - Pointe Marin, Sainte-Anne

Sommaire

Présentation	3
Article 1 – Épreuves et catégories	4
Article 2 – Inscriptions et droits d'engagement	4
Article 3 – Programme horaire	5
Article 4 – Règlement du relais et du KO Sprint	5
Article 5 – Équipements, marquage, départ et arrivée	6
Article 6 – Sécurité	6
Article 7 – Classements et récompenses	7
Article 8 – Annulation, litiges et dispositions générales	8
Article 9 – Parcours	8
Partenaires	10

Présentation

La Ligue de Natation de Martinique (LNM) organise le **dimanche 18 octobre 2026, de 8h00 à 12h30**, la 6e édition du « Défi DIDIER 113 » sur le plan d'eau de la **Pointe Marin à Sainte-Anne**.

C'est la première des trois courses en mer du circuit LNM 2026-2027, avant la Coupe Wendy BADIAN (Schoelcher, 6 décembre 2026) et le Grand Prix de la CTM (Saint-Pierre / Carbet, 10 janvier 2027).

Les épreuves se déroulent selon le règlement FFN Eau Libre 2026, complété par le présent règlement particulier.

Juges-arbitres de la compétition :

- Madame Marie-Eva LEVERT
- Monsieur Franck RENE-CORAIL

Article 1 – Épreuves et catégories

Le Défi propose quatre épreuves. Les catégories suivent la classification FFN 2026 par « U » (âge atteint dans l'année).

Épreuve	Public	Né(e)s en	Format
500 m	U11 et Maîtres	2015 et après / 2001 et avant	Individuel
Relais mixte 4 x 1 km	U12-U13 et Maîtres	2013-2014 / 2001 et avant	Par équipe de 4
1 km	U12-U13 sans équipe de relais et Maîtres	2013-2014	Individuel
KO Sprint 1500 / 1000 / 500 m	U14 et après, et Maîtres	2012 et avant	Individuel, 3 manches éliminatoires
500 m grand public	Non-licenciés	8 ans minimum (2018 et avant)	Individuel

- Les nageurs Maîtres peuvent s'inscrire sur l'épreuve de leur choix. Une équipe de relais Maîtres doit être entièrement composée de Maîtres.
- Le 1 km individuel est réservé aux nageurs U12-U13 qui ne peuvent pas intégrer une équipe de relais.
- Un nageur ne peut s'engager que sur une seule épreuve.
- Conformément au règlement FFN, les 11 ans et moins ne nagent pas au-delà de 2 km.
- La course n'est pas ouverte aux nageurs handisport.

Article 2 – Inscriptions et droits d'engagement

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur ffneaulibre.fr, au plus tard le **mercredi 14 octobre 2026 à 19h00 (heure de Martinique)**. Il n'y a pas d'inscription sur place pour les épreuves de compétition.

Épreuve	Tarif
500 m (U11, Maîtres)	5 € par nageur
1 km individuel	7 € par nageur
Relais mixte 4 x 1 km	15 € par équipe
KO Sprint	8 € par nageur
500 m grand public	20 € par nageur (inscription + licence Eau Libre promotionnelle FFN <i>obligatoire pour les non-licenciés</i>). 5€ par nageur pour les nageurs licenciés NPT.

- Renseignements : WhatsApp 0696 20 22 01.

Article 3 - Programme horaire

Premier départ à 9h00, dernière finale vers 12h00. Les récompenses sont remises au fur et à mesure de la compétition. Horaires indicatifs, ajustables le jour J par le juge-arbitre.

Horaire	Programme	Lieu
7h30	Convocation du jury	Zone Beach – Plage de la Pointe Marin
7h45	Marquage des nageurs du relais	Zone Beach – Plage de la Pointe Marin
8h00	Convocation des kayakistes	Zone Beach – Plage de la Pointe Marin
8h30	Hommage à Yoan EGOUY	Zone de départ
8h40	Prise de parole du représentant de la Ville de Sainte-Anne	Zone de départ
8h50	Briefing obligatoire et présentation des parcours	Zone de départ
9h00	Départ du relais 4 x 1 km et du 1 km individuel	
9h00	Marquage des nageurs du 500m et du KO sprint	Zone Beach – Plage de la Pointe Marin
10h10	Départ du 500 m U11, Maîtres et grand public	
10h45	KO Sprint – manche 1 : 1500 m	
11h25	KO Sprint – manche 2 : 1000 m	
11h55	KO Sprint – finale : 500 m	

Article 4 - Règlement du relais et du KO Sprint

Relais mixte 4 x 1 km (U12-U13 et Maîtres)

- Une équipe compte 4 nageurs : 1 fille et 3 garçons, 2 filles et 2 garçons, ou 3 filles et 1 garçon.
- Chaque relayeur nage 1 km, soit 2 tours de boucle.
- Les équipes peuvent réunir des nageurs de plusieurs clubs (entente).
- Les relayeurs sont désignés nominativement à l'inscription, dans l'ordre de passage.
- Le passage de relais se fait en tapant dans la main du relayeur suivant, les pieds dans l'eau. Un départ anticipé entraîne la disqualification de l'équipe.
- Le départ du relais est donné depuis la plage, les pieds dans l'eau, comme pour le passage de relais. Chaque relayeur rejoint la bouée B1, effectue 2 tours de boucle, puis revient à la plage. La distance réelle est donc légèrement supérieure à 1 km.
- **Note : le port du bonnet du club est obligatoire.** Les nageurs d'une même équipe portent des bonnets identiques.
- Le classement se fait au temps, à l'arrivée du dernier relayeur.

KO Sprint (U14 et après, et Maîtres)

Le KO Sprint se dispute en trois manches successives et éliminatoires. Seul le résultat de la finale détermine le classement.

Seul le classement du 1500 m est remonté à la FFN.

Manche	Distance	Qualifiés pour la manche suivante
1 – éliminatoire	1500 m	10 premières filles et 10 premiers garçons
2 – demi-finale	1000 m	5 premières filles et 5 premiers garçons
3 – finale	500 m	Podium : 3 premières filles et 3 premier garçons

- **Départ décalé** : les filles partent 2 minutes après les garçons, à la manche éliminatoire. Le classement est établi par sexe.
- Repos entre les manches, décompté à partir de l'arrivée du premier nageur : **15 minutes** après le 1500 m, **10 minutes** après le 1000 m.
- En cas de forfait ou de disqualification d'un qualifié, le nageur suivant au classement est repêché.
- Une pénalité reçue en manche 1 ou 2 reste valable si le nageur se qualifie.

Article 5 – Équipements, marquage, départ et arrivée

Équipements. Le port du bonnet est obligatoire pendant toute l'épreuve. Si l'eau est à 20 °C ou plus, les combinaisons néoprène ou polyuréthane sont interdites (règlement FFN Eau Libre 2026). Tout matériel d'aide à la nage ou à la flottaison est interdit : palmes, tuba, pull-buoy, plaquettes. Les maillots techniques sont interdits aux 13 ans et moins.

Marquage. Chaque nageur reçoit un numéro, marqué sur les bras, les mains et les épaules. Les ongles doivent être coupés ; bijoux et montres sont interdits.

Briefing. La présence des nageurs au briefing du juge-arbitre est obligatoire.

Départ. Les nageurs n'entrent dans l'eau que sur ordre du directeur de course. Le départ est donné par le juge-arbitre, de manière visible et sonore. Toute obstruction ou brutalité entraîne la disqualification.

Parcours. Le parcours est balisé en mer. Les nageurs doivent passer toutes les bouées dans le sens indiqué au briefing. En cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable ; un nageur qui manque un point de contrôle est disqualifié.

Arrivée. L'arrivée est jugée dans l'entonnoir formé par deux bouées horizontales, situé entre la bouée B1 et la plage, à gauche et à l'extérieur du parcours. Le nageur doit franchir la ligne entre ces deux bouées pour être classé. **Il est interdit de courir en sortant de l'eau.** L'arrivée se fait en marchant une fois sorti de l'eau, sans dépasser un autre nageur, sous peine de pénalité. Seul le chronométrage officiel fait foi.

Article 6 – Sécurité

Un poste de secours est présent avant, pendant et après la compétition. La sécurité sur l'eau est assurée par les bateaux du dispositif LNM et par des kayakistes mis à disposition par les clubs.

Nageurs engagés par club	Kayakistes à fournir
1 à 4	1
5 à 9	2
10 à 20	3
21 et plus	4

- Un kayakiste ouvreuse ouvre chaque course, un kayakiste serre-file la ferme.
- Les kayakistes restent à environ 5 m des nageurs. L'accompagnement rapproché d'un nageur est strictement interdit.
- Des commissaires tiennent les points de contrôle de passage.
- Un nageur en difficulté lève le bras. Un nageur qui monte sur une embarcation ou s'y appuie est considéré comme ayant abandonné.
- Le responsable sécurité peut faire sortir de l'eau un nageur épuisé ou hors délai.
- Toute embarcation extérieure doit rester en dehors du parcours et suivre les consignes des bateaux officiels.
- Une analyse de la qualité de l'eau est demandée à la Ville de Sainte-Anne pour la semaine de la course.

Article 7 - Classements et récompenses

Un classement est établi par épreuve, par sexe et par catégorie. Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense.

Catégorie	Né(e)s en	Épreuve	Podiums
U9 et avant	2017 et après	500 m	1 dames, 1 messieurs
U10	2016	500 m	1 dames, 1 messieurs
U11	2015	500 m	1 dames, 1 messieurs
U12-U13	2013-2014	Relais 4 x 1 km	1 podium par équipe
U12-U13	2013-2014	1 km individuel	1 dames, 1 messieurs
U14-U15	2011-2012	KO Sprint	1 dames, 1 messieurs
U16 et après	2010 et avant	KO Sprint	1 dames, 1 messieurs
Maîtres	2001 et avant	Chaque épreuve	1 dames, 1 messieurs par épreuve (1 podium pour le relais)
Grand public	2018 et avant	500 m	1 dames, 1 messieurs U8-U9, U10-U12, U13 et après

Les récompenses sont remises au fur et à mesure de la compétition, après validation des résultats de chaque épreuve par le juge-arbitre.

Article 8 - Annulation, litiges et dispositions générales

Annulation. En cas de force majeure (météo, état de la mer, qualité de l'eau, sécurité), le juge-arbitre peut modifier les parcours et les horaires, ou annuler tout ou partie de la course, sans dédommagement. Si une course est arrêtée, un classement est établi selon les modalités annoncées en réunion technique.

Litiges. L'organisateur et le juge-arbitre règlent sans appel tout litige. Ils peuvent notamment :

- refuser une inscription non conforme ;
- s'opposer au départ d'un nageur qui n'est manifestement pas en état de nager ;
- arrêter un nageur incapable de poursuivre ;
- disqualifier un nageur au comportement dangereux ou antisportif.

Stationnement (arrêté de la Ville de Sainte-Anne). Le stationnement des véhicules des participants et des spectateurs est strictement interdit sur la voie publique. Tout véhicule mal stationné sera verbalisé.

Droit à l'image. Chaque participant autorise la LNM et ses partenaires à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive pour la promotion de l'événement.

Acceptation. L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, par le participant ou son représentant légal s'il est mineur.

Article 9 - Parcours

Toutes les épreuves se nagent sur une boucle triangulaire de 500 m, balisée par trois bouées au large de la plage municipale de Sainte-Anne. Le départ est donné sur la plage. Le sens de nage est B1 → B2 → B3 → B1, **toutes les bouées étant laissées sur la gauche**. L'arrivée est jugée dans l'entonnoir formé par deux bouées horizontales, entre B1 et la plage, à gauche et à l'extérieur du parcours.



Longueur de la boucle mesurée entre les bouées : environ 510 m.

Épreuve	Nombre de tours
500 m (U11, Maîtres, grand public)	1 tour
1 km individuel	2 tours
Relais 4 x 1 km	2 tours par relayeur
KO Sprint – manche 1 : 1500 m	3 tours
KO Sprint – manche 2 : 1000 m	2 tours
KO Sprint – finale : 500 m	1 tour

MERCI À NOS PARTENAIRES



Ligue de Natation de Martinique – Défi DIDIER 113 – 18 octobre 2026